DONNE-TOI LE DROIT
VOTE CGT

Plus que jamais la CGT est aux côtés des travailleurs et travailleuses des TPE, après cette année pas comme les autres

La crise sanitaire liée à la Covid-19 aura mis en avant les « premiers de corvée », dont un certain nombre d'entre vous, salariés des très petites entreprises. Depuis le mois de mars dernier, beaucoup d'entre vous ont sollicité la CGT sur vos droits sociaux, l'activité partielle, le droit de retrait, la santé au travail, la prévention, vos conditions de travail, votre emploi… La crise sociale qui s'est installée menace aujourd'hui un grand nombre d'emplois. Dans les TPE, ces questions risquent d'être une nouvelle fois invisibilisées, face aux situations des grands groupes. Bien que vous n'ayez pas de syndicat dans votre entreprise, la CGT est toujours là, à vos côtés, pour vous écouter, vous conseiller, vous aider à vous organiser, revendiquer et pour construire avec vous le monde de demain. Notre responsabilité est grande aujourd'hui, pour mener ensemble la bataille face aux urgences sociales et climatiques. Les élections TPE auront cette année un retentissement particulier. Alors que vous avez rarement l'occasion de vous exprimer, ce scrutin sera l'occasion de renouveler votre confiance en la CGT et de nous donner de la voix pour porter ensemble un projet de progrès social et environnemental. Pour gagner de nouveaux droits, donnez-vous le droit de voter CGT !

Salariés du particulier employeur, assistantes maternelles, salariés travaillant dans les petits commerces, des associations, des entreprises de l'artisanat, des petites entreprises sous-traitantes, des hôtels-cafés-restaurants, des petites structures du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, de l'enseignement, du sport ou de l'éducation populaire… Vous êtes 4,5 millions à travailler dans les « très petites entreprises » (TPE), employant moins de 11 salariés.

En tant que salariés d'une très petite entreprise, vous êtes appelés à choisir l'organisation syndicale qui vous représentera pendant les 4 prochaines années dans les négociations interprofessionnelles, de conventions collectives, ou dans les instances paritaires régionales… Vous aurez également l'occasion d'élire des femmes et des hommes qui vous représenteront en proximité dans des commissions paritaires régionales des 13 régions métropolitaines et dans les départements d'outre-mer. Vos représentants siégeront dans ces lieux de dialogue social de votre territoire.

Pour améliorer les conditions de vie et de travail des salariés des TPE, revendiquons ensemble :

- **le droit à une véritable démocratie** dans l'entreprise permettant aux salariés de participer à l'organisation du travail et de garantir les conditions de son exercice ;
- **l'obtention d'un Code du travail** du XXIe siècle et de droits interprofessionnels de haut niveau, garantissant des « droits sociaux fondamentaux » pour toutes et tous les salariés ;
- **la mise en place d'une « sécurité sociale professionnelle »** afin qu'aucun salarié ne subisse plus de rupture dans ses droits sociaux ;
- **des politiques publiques pour l'emploi**, la réindustrialisation et la relocalisation de filières d'activités, intégrant les TPE et permettant la reconnaissance de la responsabilité sociale des entreprises « donneuses d'ordres » envers les salarié·e·s des entreprises sous-traitantes ;
- **la reconnaissance du « développement humain durable »**, fondé notamment sur la revalorisation du travail, la préservation de l'environnement et l'anticipation des transitions nécessaires pour que l'activité humaine ne porte pas atteinte à l'avenir de la planète ;
- **la reconnaissance du travail** par le salaire et la prise en compte des qualifications ou des certifications dès l'entrée dans l'entreprise ainsi que de l'expérience acquise ;
- **une réforme juste des retraites**, sans décote, afin de répondre aux besoins de la population et de prendre en compte de la pénibilité de certains emplois ;
- **l'égalité réelle** entre les femmes et les hommes ;
- **une meilleure organisation du travail**, sans autoritarisme, permettant de concilier vie privée et vie professionnelle, et donc des services publics de qualité : crèches de proximité, transports en commun…
- **la mise en place de mesures** pour permettre aux salariés d'avoir un droit prioritaire de reprise de leur entreprise, sous forme de coopérative par exemple ;
- **un meilleur accès aux aides publiques** et aux crédits bancaires pour les TPE afin de mieux financer le travail et d'améliorer la vie des salariés.

DONNE-TOI LE DROIT
VOTE CGT

Commerce de gros :
Pourquoi la CGT ?

La crise sanitaire inédite que nous traversons a été le marqueur des inégalités sociales et salariales et à ce titre, nous avons été particulièrement exposés. En période de confinement, nous avons assisté à diverses configurations selon le secteur d'activité. Certaines entreprises ont fermé totalement, d'autres partiellement, et la majorité d'entre elles ont continué d'approvisionner leurs clients (Ehpad, entreprises, hôpitaux, etc.).

La situation de l'emploi fait l'objet de toutes nos inquiétudes, d'autant plus que le gouvernement maintient le cap et que la réforme de l'Assurance-chômage est toujours d'actualité.

La mise en place de l'activité partielle et du télétravail a eu des répercussions néfastes pour nous en termes de salaires. Nous qui, en grand nombre, n'avons cessé notre activité, avons été contraints de travailler dans des conditions souvent déplorables, mettant en danger notre santé et parfois celles de nos clients.

Pour la reconnaissance et la valorisation de nos métiers

Nous revendiquons que nos métiers, qui se sont avérés extrêmement utiles pendant cette crise sanitaire, soient reconnus et valorisés !

L'activité de nos secteurs étant parfois réduite, nous constatons aujourd'hui que beaucoup de petites et grandes entreprises ont mis un terme aux contrats à durée déterminée en cours et ne feront pas appel aux travailleurs « saisonniers » pour l'approvisionnement des hôtels, restaurants et cafés par exemple.

De plus, nous sommes très inquiets car sous couvert de crise sanitaire, nous faisons le constat d'un nombre important de plans de « sauvegarde de l'emploi », de restructurations ou fusions/intégrations qui entraînent leur lot de licenciements.

C'est pour toutes ces raisons que ces élections sont très importantes et qu'elles nécessitent notre participation massive. Le vote CGT lors de cette élection est plus important que jamais car il comptera pour la représentativité.

Aujourd'hui, la CGT est majoritaire au niveau de la branche du commerce de gros et elle se bat :

- pour combattre les inégalités et les politiques d'austérité qui fragilisent notre protection sociale ;
- pour obtenir des garanties collectives qui nous protègent, dans les petites entreprises comme dans les grandes ;
- pour nous permettre d'être informés, représentés et défendus par des salariés qui nous connaissent et qui s'engagent.

Si dans les grandes entreprises des accords peuvent créer des droits collectifs, c'est loin d'être le cas pour les plus petites entreprises où la convention collective de branche est souvent le seul texte applicable. Le vote CGT, c'est la garantie d'avoir des accords plus favorables et pas de ceux qui viennent encore affaiblir nos statuts déjà précaires !

C'est aussi faire le choix d'une organisation qui lutte contre la déréglementation sauvage de notre système de protection sociale dont nous avons pu mesurer l'utilité durant la crise.

Contre la réforme de l'Assurance-chômage, contre la réforme des retraites, contre tous les reculs que le gouvernement veut nous imposer, la CGT incarne un syndicalisme combatif et efficace.

À l'heure où les dispositions protectrices du Code du travail sont systématiquement affaiblies et où le gouvernement tente de faire disparaître toutes les protections, l'heure est à la mobilisation et au vote utile et efficace.

La CGT dans les très petites entreprises

Le commerce de gros est divisé en deux « familles », une alimentaire et une interindustrielle.

Les activités sont diversifiées :

- distribution de surgelés, de fruits et légumes, de produits laitiers, etc.
- distribution automatique, automobile, matériel électrique et négoce de produits pour le bâtiment, et/ou sanitaire-chauffage et canalisations, etc.
- la multitude de petites entreprises et l'absence de droits à la représentation ont pour conséquence d'isoler les salariés qui ignorent bien souvent leurs droits les plus élémentaires ou l'existence même de leur convention collective.

La CGT lutte activement pour l'amélioration de notre statut dans un secteur qui bénéficie de larges avantages fiscaux et d'allégements de cotisations sociales.

Nous revendiquons la prise en compte de la pénibilité de nos métiers pour les chauffeurs/livreurs, les salariés dans les entrepôts par exemple.

Nos conditions de travail (station debout prolongée, gestes répétés, nuisances sonores, activité en extérieur…) sont en effet particulièrement difficiles à supporter.

Du côté des salaires, ce n'est pas mirobolant non plus, avec une grille conventionnelle qui ne répond pas aux besoins des salariés.

Pour contrer la politique du patronat qui ne porte que ses seuls intérêts, nous devons construire une force collective qui portera haut et fort nos revendications !

Ensemble, exigeons :

- un salaire minimum à 1 800 euros dès l'embauche ;
- la reconnaissance et la valorisation de nos qualifications ;
- les 32 heures de travail hebdomadaire sans perte de salaire ;
- un 13e mois pour tous ;
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- une retraite pleine et entière a 60 ans ;
- des embauches en CDI.

Du 22 mars au 4 avril 2021,

pour les élections professionnelles dans les TPE

Donnez-vous le droit,

VOTEZ CGT !

la cgt tpe artisanat

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LES TRÈS PETITES ENTREPRISES
22 MARS - 4 AVRIL 2021

DONNE-TOI LE DROIT
VOTE CGT

Pourquoi dois-je voter aux élections TPE et voter CGT ?

Quand je me donne le droit de voter CGT aux élections TPE, je participe à déterminer la représentativité de la CGT en lui donnant le droit de négocier, de proposer pour améliorer mes conditions de travail, mon salaire, mes futurs droits à la retraite, mon temps de travail, mes droits à congés… au travers des négociations nationales ou dans les conventions collectives.
Je donne aussi du poids à la CGT pour me représenter dans les Conseils des Prud'hommes ou les commissions paritaires en région. Les mandatés CGT défendront mes droits et porteront les revendications construites par la CGT avec les salariés des TPE lors de rencontres organisées sur le territoire.

Et l'encadrement, quelle place dans les TPE et dans cette élection ?

Avec plus de 80 000 syndiqués dans l'encadrement, la CGT porte les aspirations spécifiques des cadres et professions intermédiaires dans les négociations et les défend dans les conseils de prud'hommes. Forfaits jours, exercice de la responsabilité professionnelle, management, reconnaissance de nos qualifications, télétravail et droit à la déconnexion… la CGT, *via* son Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens, offre un cadre spécifique pour permettre à l'encadrement de faire entendre ses aspirations. Organiser cadres, professions intermédiaires, ouvriers et employés permet à la CGT d'éviter les pièges de la division entre catégories et de faire converger les attentes et les intérêts de l'ensemble du salariat. La CGT vient par exemple de gagner un accord national interprofessionnel renforçant le statut cadre que les employeurs voulaient supprimer. Cet accord garantit des droits interprofessionnels, notamment l'accès à une prévoyance spécifique pour tous les cadres quelle que soit la taille de leur entreprise, ce qui empêche le *dumping*.

Ensemble, donnons-nous le droit, et relevons le défi d'une participation importante à cette élection TPE du 22 mars au 4 avril 2021.

Un syndicat, à quoi ça sert dans une TPE ?

En me syndiquant, je me donne le droit de ne plus être isolé, pour défendre mes intérêts, qu'ils soient collectifs ou individuels. Organisé dans un syndicat, je me donne le droit de me défendre, de construire les revendications avec d'autres salariés des TPE et des entreprises plus grandes.
Dans ces petites entreprises, la proximité des rapports avec l'employeur ne rend pas faciles les échanges et l'affirmation de mes besoins au sujet de mes conditions de travail, mon salaire ou la reconnaissance de diplôme à l'embauche.
En me syndiquant, je me donne le droit de trouver un lieu de solidarité pour échanger, être informé sur ma situation professionnelle, sur le respect de l'application de mes droits.
À la CGT, des structures de proximité sont présentes sur tout le territoire ; elles sont là pour nous donner le droit de nous organiser.

Quand je vote et fais voter aux élections TPE, pour la CGT, du 22 mars au 4 avril 2021, je me donne le droit de conquérir des droits nouveaux et de défendre mes droits présents.

Rendez-vous sur le site cgt-tpe.fr pour plus d'informations, les dernières actualités, des témoignages, les réponses à vos questions les plus courantes…

la cgt tpe artisanat

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LES TRÈS PETITES ENTREPRISES
22 MARS - 4 AVRIL 2021

DONNE-TOI LE DROIT
VOTE CGT

Centre-Val-de-Loire

Près de 160 000 salariés des TPE (très petites entreprises, de moins de 11 salariés) de la région Centre-Val-de-Loire vont pouvoir s'exprimer pour la troisième fois. En 2016, avec seulement une participation de 8,8 %, les salariés ont, à nouveau, placé la CGT en tête avec 23,3 % des voix devant FO qui obtenait 14,7 % et la CFDT 14,4 %.

Voter CGT, c'est vous donner les moyens de faire progresser votre situation, c'est adresser un message fort au patronat et au gouvernement pour :

- l'abrogation des lois El Khomri, Rebsamen et des ordonnances Macron ;
- l'augmentation des salaires ;
- l'égalité salariale entre les hommes et les femmes ;
- l'amélioration de vos conditions de travail ;
- la conquête d'un Code du travail du XXIe siècle ;
- une Sécurité sociale couvrant 100 % des besoins de santé ;
- obtenir des droits nouveaux.

Le premier enjeu pour vous, salarié·e des TPE, c'est de donner la force à l'organisation syndicale de votre choix de désigner vos représentants à la CPRI (commission paritaire régionale interprofessionnelle). Les CPRI siégeront au niveau de chaque région. Les mandatés de la CGT, issus de cette élection, interviendront pour que ces CPRI soient retranscrites au niveau départemental voire local dans les villes préfectures et sous-préfectures pour être au plus près de vous et de vos préoccupations.

Le deuxième enjeu est la représentativité syndicale : cette représentativité prend en compte les élections dans les 3 fonctions publiques ajoutées à celles des grandes entreprises et celles dans les TPE.

Cette représentativité va donner la possibilité à des organisations syndicales (dès lors qu'elles obtiennent au moins 8 %) de négocier ou ratifier des accords notamment sur :

- **les revalorisations de salaires ;**
- **les conditions de travail ;**
- **la réglementation du travail ;**
- **l'organisation et la durée du travail.**

UNE FORCE SYNDICALE À VOS CÔTÉS

La CGT se bat pour le progrès social. Cette ambition syndicale l'a conduite, avec ses élus et mandatés, à formuler des propositions, défendre des revendications en s'appuyant sur les salariés.

La CGT agit pour l'unité des salariés dans l'action et que toute négociation soit placée sous votre contrôle.

Attachée à des valeurs de solidarité, de justice sociale, de paix, la CGT lutte contre toutes les discriminations, les politiques qui tendent à diviser les salariés, opposer celles et ceux dont les intérêts sont communs.

Intervenant, au quotidien, sur les revendications et la situation concrète vécue par les salariés, la CGT revendique, propose et agit pour la défense des intérêts de tous les salariés, elle se bat aussi pour contribuer au changement de société.

La CGT combat la régression sociale, les politiques d'austérité, les réformes et les lois qui conduisent aux reculs sociaux, à l'exemple des ordonnances Macron ou encore les réformes des retraites et de l'indemnisation du chômage. Mais elle se bat surtout pour des objectifs revendicatifs inscrits dans la conquête du progrès social.

Voter CGT, c'est vous donner la garantie de pouvoir compter sur des représentants qui s'engageront sur ses valeurs et mèneront leur activité sous votre contrôle.

Voter CGT, c'est vous donner les moyens dans les très petites entreprises de faire entendre un message à vos directions et donner de la force à vos revendications.

Voter CGT, c'est faire le choix du progrès social, de l'amélioration de vos conditions de vie et de travail.

LES ENJEUX DE CETTE ÉLECTION

La représentativité de chaque organisation syndicale conditionnera le nombre de conseillers prud'hommes proportionnellement aux résultats pour chaque syndicat. Elle conditionnera le nombre des représentants dans différents organismes, commissions et lieux où le syndicalisme est amené à intervenir pour représenter les salariés.

Voter CGT, c'est dire au patronat et au gouvernement :

- **nous ne voulons pas travailler plus pour gagner moins ;**
- **nous voulons de nouveaux droits pour conforter ceux existants ;**
- **nous voulons un vrai droit syndical et une vraie représentation collective des salariés dans toutes les entreprises.**

la cgt tpe artisanat

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LES TRÈS PETITES ENTREPRISES
22 MARS - 4 AVRIL 2021

Liste des candidats

NIZON
Marie-Josée
Secrétaire administrative

LINGER
Emmanuel
Chauffeur-livreur

COCCIA
Marina
Secrétaire administrative

GUILPAIN
Pascal
Dessinateur-projeteur

CHARRON
Nathalie
Employée polyvalente

LEBLANC
Max
Artiste dramatique

DELAROCHE
Rebecca
Employée polyvalente

RAMIRO
Aurélio
Secrétaire
départemental CGT

LAMAMY
Marinette
Emploi familial

CORDAT
Philippe
Cadre